





Date de commande :
 Organisme : Déjà client : oui non
 Nom : Prénom :
 Email :
 Adresse de livraison :
 Code postal : Ville :

PASS ANNUELS COUPE-FILE - 5 pass annuels minimum par catégorie de pass

Tarifs préférentiels accordés en fonction du nombre total de pass achetés par commande, à partir de 5 pass achetés toutes catégories de produit confondues. Non cumulables dans le cas d'achats successifs. Billets au format PDF obligatoire.

Procédure d'achat et d'activation des Pass Annuels

1. Vous achetez une contremarque à remettre au salarié. Elle contient un code tarif valable un an à partir de l'édition de la contremarque.
2. Le salarié se rend muni de sa contremarque à l'une des caisses des sites inclus dans le pass concerné ou sur notre billetterie en ligne pour obtenir son pass annuel. La saisie du code tarif remisera intégralement l'achat du pass.
3. L'abonnement sera activé lors du premier compostage.

TARIFS EN € TTC	TYPE DE BILLET	TARIF PUBLIC	VOS TARIFS PRÉFÉRENTIELS		QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL EN €	
			-10%	-15%				
 Pass Annuel Muséum Accès en illimité aux zoos, galeries, musée, serres et jardins du Muséum Et avantages privilégiés	≥ 13 ans	60€	54€	51€	>		€	
	3-12 ans	30€	27€	25,50€	>		€	
 Pass Annuel Arboretum de Versailles-Chèvreloup Accès en illimité à l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup	≥ 25 ans	17€	15,30€	14,45€	>		€	
	18-25 ans	12€	10,80€	10,20€	>		€	
TOTAL A PAYER								€

CHOIX DU MODE DE PAIEMENT ET ENVOI DE VOTRE COMMANDE

PAR VIREMENT BANCAIRE

Code Banque : 10071 Code Guichet : 75000
 N° de compte : 00001004165 Clé RiB : 01
 Domiciliation : TPPARIS RGF
 iBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0416 501
 BiC : TRPUFRP1
 Merci de renvoyer ce bon de commande par mail à cse-pro@mnhn.fr

PAR CHEQUE BANCAIRE

à l'ordre de «RAR développement valorisation du MNHN»

Merci de renvoyer ce bon de commande par courrier à :
 Muséum national d'Histoire Naturelle
 Service Commercialisation Billetterie CSE - CP 24
 57 rue Cuvier
 75231 Paris Cedex 05

BON POUR ACCORD

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente du Muséum National d'Histoire Naturelle disponibles au verso de ce document
- Je souhaite recevoir les actualités des sites du Muséum National d'Histoire Naturelle et de ses sites*

* A tout moment vous avez la possibilité de vous désinscrire de cette liste en contactant cse-pro@mnhn.fr ou en cliquant sur le lien de désabonnement en bas des e-mails reçus.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2022

Billetterie à l'avance / Vente en nombre

Comités d'Entreprise, Comités d'Oeuvres Sociales et Assimilés

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux achats à l'avance de Pass Annuels Muséum et Pass Annuel Arboretum de Versailles-Chèvreloup et sont réputées être acceptées par le client. Le Muséum national d'Histoire naturelle se réserve le droit d'apporter toute modification aux dites conditions générales de vente. Les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de la réception du bon de commande.

1 - BILLETTERIE

identification de l'auteur de l'offre
Muséum national d'Histoire naturelle
Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel
N° Siret : I80 044 174 000 19
57 rue Cuvier 75231 PARIS cedex 05

2 - PRIX ET PAIEMENT

Le Muséum se réserve le droit de modifier les tarifs des pass annuels à tout moment.

Les tarifs sont assujettis au taux de TVA en vigueur applicables pour les zoos, musées, monuments, expositions.

Tarification

Des tarifs préférentiels, en fonction de la quantité de pass commandés, sont consentis aux comités d'entreprise, collectivités, associations et assimilés, professionnels du tourisme pour les achats effectués en nombre pour des commandes à partir de 5 pass annuels, non cumulables par catégorie de produit (Pass Annuel Muséum et Pass Annuel de Versailles-Chèvreloup), non cumulables dans le temps.

Gratuité en visite individuelle

La gratuité est accordée, selon les sites aux :

- Enfants de moins de 3 ans : Ménagerie ; Grandes Serres.
- Visiteurs de moins de 18 ans : Arboretum de Versailles-Chèvreloup
- Visiteurs de moins de 26 ans : Grande Galerie de l'Évolution - exposition permanente, Galerie de Paléontologie et d'Anatomie comparée, Galerie de Minéralogie « Trésors du Muséum ».
- demandeurs d'emploi (justificatif Pôle Emploi de moins de 6 mois + pièce d'identité) : itinéraire Grandes Serres, exposition temporaire de la Grande Galerie de l'Évolution, Grande Galerie de l'Évolution - exposition permanente, Galerie de Paléontologie et d'Anatomie comparée, Galerie de Minéralogie « Trésors du Muséum ».

Elle est accordée sur tous les sites aux :

Personne handicapée et un accompagnateur, bénéficiaire de minima sociaux et ses ayants droit (attestation de versement RSA de la CAF ou de la MSA ou attestation de CMU en cours de validité + pièce d'identité), journaliste sur présentation de leur carte professionnelle, porteur d'une carte iCOM/ iCOMOS.

Tous les billets gratuits sont à retirer, sur présentation d'un justificatif valide, aux caisses de chaque site.

3 - REGLEMENTS

Le paiement se fait en une seule fois au moment de l'achat exclusivement en Euro soit :

- Par virement bancaire : le RiB est disponible au recto de ce document. Merci de nous transmettre par mail à cse-pro@mnhn.fr l'ordre de virement pour le suivi de votre commande.
- Par chèque : À l'ordre de RaR développement valorisation du MNHN.

Les chèques de banques non-domiciliés en France ne sont pas acceptés.

Les clients dont la banque est domiciliée à l'étranger doivent exclusivement réaliser leur règlement à distance par virement. Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales de vente sera refusé.

4 - DISTRIBUTION DES CONTREMARQUES

Le Muséum sera en mesure de procéder à l'édition des contre-marches à partir du moment où le paiement est constaté sur le compte bancaire du régisseur (cas du virement) ou à réception du chèque.

Un mode de distribution gratuit est proposé : édition d'e-billets - envoi par courriel d'un fichier pdf

5 - LES CONTREMARQUES

Les contre-marches sont valables un (1) an à compter de la date d'édition. La contre-marche permet au salarié l'édition d'un pass annuel définitif et nominatif en ligne sur https://billetterie.mnhn.fr/fr_FR/pass-museum/pass-museum-billetterie ou aux caisses des sites inclus dans le pass annuel.

La contre-marche ne permet pas l'accès sur les sites mais uniquement l'édition du pass annuel.

6 - CONDITIONS D'UTILISATION DES PASS ANNUELS

Tout pass est systématiquement contrôlé à l'entrée du site par scannage du code-barres imprimé sur le pass ; ne seront acceptés que les pass possédant un code-barres et des mentions parfaitement lisibles.

Tout pass partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne sera pas accepté.

Le pass permet l'entrée coupe-file sans passer par la billetterie par une entrée réservée uniquement sur les sites présentés comme tels.

Le pass est uniquement valable pour la visite et la période qui y sont mentionnées, toute sortie étant définitive. Pour des raisons de sécurité, un pass ne garantit pas l'accès en cas de forte affluence.

Le pass doit être conservé pendant sa durée de validité (un an).

7 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET D'ÉCHANGES

Délais de rétractation

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, l'achat d'un pass ne fait pas l'objet du droit légal de rétractation.

Échange et annulation

Tout pass délivré ne peut être ni repris, ni échangé, ni remboursé.

Le MNHN ne saurait être tenu responsable en cas d'événement de force majeure (notamment intempéries) perturbant la bonne tenue de la visite de ses sites, et entraînant, le cas échéant, leur fermeture totale ou partielle au public. Dans ce cas aucun remboursement ne sera accordé.

Il en sera de même si le MNHN est amené à fermer tout ou partie de ses sites pour des raisons d'intérêt général, de risques de troubles sérieux à l'ordre public, de risque pour la sécurité des personnes ou des biens.

8 - RÉGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire devant le tribunal compétent de Paris.